



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 5 octobre 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue lundi 5 octobre 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**5 OCTOBRE 2015**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande de Claudette Richard : local pour « Tricotons ensemble »
- 5- Période de questions
- 6- Incendie
  - a) Surveillance Halloween et budget
- 7- Voirie
  - a) Personnes supplémentaires comme conducteur
  - b) Demande du paiement de la subvention réseau routier
  - c) Acceptation des travaux de pavage
  - d) Demande de paiement subvention taxe d'essence
  - e) Déneigement des entrées
  - f) Achat fourche à roche
- 8- Loisirs et culture...
  - a) Déneigement des sentiers Pointe Marchand
  - b) Journée bricolage de Noël
  - c) Construction bloc sanitaire et loisirs
  - d) MRC : convention pour l'octroi « Construction d'un bloc sanitaire »
  - e) Party de Noël
- 9- Renouvellement du contrat d'ordure
- 10- Station d'épuration : CA traitement de phosphore - attestation de conformité
- 11- Commission scolaire des Sommets : dossier de consultation
- 12- Service professionnel d'avocat Therrien, Couture
- 13- Fissure barrage et station
- 14- Contrat de travail des employés
- 15- Trans-Appel : circuits et terrain pour abris-bus
- 16- Dépôt de la situation financière (01-01 au 30-09)
- 17- Période de questions

- 18- Comptes
- 19- Correspondance
- 20- Varia

### **2015-10-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-10-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 8 septembre 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-10-03 DEMANDE DE CLAUDETTE RICHARD : LOCAL POUR « TRICOTONS ENSEMBLE»**

**ATTENDU QUE** Madame Claudette Richard désire offrir une nouvelle activité « Tricotons ensemble » pour l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QUE** suite à une annonce dans l'info municipale de septembre sept (7) personnes souhaitent participer à cette activité

**ATTENDU QU'** un local est nécessaire pour tenir l'activité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de favoriser la tenue de nouveau atelier dans les locaux du centre aux quatre vents, et ce gratuitement.

**QUE** les ateliers débuteront en octobre, les mardis après-midi de 13h à 16h.

**QUE** Madame Claudette Richard sera la responsable des lieux et de l'activité. Une clé lui sera remise.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q.** Monsieur Serge Normandin demande la possibilité d'envisager la pose de pavage dans le chemin Leclerc, près du chemin Goshen. (environ 400 pieds)

**R.** Monsieur Provencher lui indique que cela sera vérifié lors d'une tournée des chemins.

**Q.** Monsieur Stéphane Roy demande pourquoi le panneau « Arrêt » a été enlevé du coin Rang 6 et Grande-Ligne. Il demande également de vérifier l'écoulement de l'eau du chemin.

**R.** Monsieur Provencher va faire les vérifications avec le responsable de la voirie.

**Q.** Différentes questions concernant l'adoption du règlement sur la vidange des fosses septiques.

**R.** Monsieur Provencher explique le fonctionnement du règlement.

### **INCENDIE**

#### **2015-10-04 SURVEILLANCE LE 31 OCTOBRE, POMPIERS**

**ATTENDU QU'** afin d'assurer la sécurité des enfants le soir de l'Halloween le service Incendie de Saint-Claude s'offre bénévolement de ralentir la circulation sur le territoire (Secteur village et Lac)

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les pompiers soient autorisés à effectuer de la surveillance dans le cadre des activités de l'Halloween le 31 octobre 2015.

**QU'**un budget de 125\$ leur soit alloué afin de remettre un présent aux enfants qui circuleront dans les chemins municipaux pour cette activité.

**ADOPTION: 6 POUR**

#### **VOIRIE**

#### **2015-10-05 LISTE DES CONDUCTEURS REMPLAÇANTS (BANQUE DE NOMS SUPPLÉMENTAIRES)**

**ATTENDU QUE** pour la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une banque de noms;

**ATTENDU QUE** le responsable de voirie, Michaël Caron, est en charge des horaires et banques d'heures des employés à sa charge;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'établir la liste de conducteurs remplaçants comme suit;

- Simon Drouin (ÉCHELLE SALARIALE 1 de 2015)
- Jonathan Martel Robidoux (ÉCHELLE SALARIALE 1 de 2015).

**QUE** le salaire est de 16,56\$/l'heure, indexable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ADOPTION: 6 POUR**

#### **2015-10-06 DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET COMPENSATION: SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL :**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports versera une compensation de 24 000\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de classes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur un tronçon des chemins suivants : chemin St-Cyr, chemin Grande-Ligne et chemin Lacroix pour un montant subventionné de 24 000\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports soit un montant 34 110,13\$.

**QUE** les équipements municipaux et le salaire des employés font partie de la contribution de la municipalité et ce non comptabilisé au montant.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTION: 6 POUR**

**2015-10-07 PAIEMENT ET SIGNATURE ACCEPTATION PROVISOIRE DES OUVRAGES : TAXE D'ESSENCE - PAVAGE CHEMIN ST-PIERRE ET STATIONNEMENT**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection et de pavage du chemin St-Pierre et des stationnements municipaux sont complétés en date du 30 septembre 2015;

**ATTENDU QUE** le Groupe SM a émis une acceptation provisoire des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages « réfection et pavage chemin St-Pierre » ainsi que le décompte progressif des travaux.

**QUE** le conseil autorise tous les paiements requis dans le cadre des travaux mentionnés ci-haut.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-10-08 DEMANDE DE PAIEMENT - TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 - APPROUVANT LA PROGRAMMATION RÉVISÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018), travaux approuvés lors d'une correspondance du 13 août 2015, doit également avant le 15 octobre 2015 produire une programmation de travaux révisés et la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement (déposé au plus tard le 15 mars 2016) pour les travaux réalisés. La programmation devra contenir, le cas échéant, une planification réaliste des travaux prévus jusqu'au 31 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'adopter

**QUE** la municipalité de Saint-Claude s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère

en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (priorité 1 : installation de déphosphatation à l'usine d'épuration, priorité 2 réalisation du plan d'intervention, travaux pavage tronçon ch. St-Pierre (20%);

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification ou ajout qui sera apporté à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »**

**QU'à la gestion contractuelle dans le cadre du présent programme, le Formulaire d'attestation du respect des obligations législatives relatives à la gestion contractuelle sera joint à toute programmation de travaux transmise au Ministère comportant des travaux réalisés, afin de pouvoir obtenir un versement pour ces travaux.**

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-09 DÉNEIGEMENT ENTRÉES : REJEAN MOFFATT**

**ATTENDU QU'**en prévision de la saison hivernale, il est opportun que le déneigement des perrons de l'hôtel de ville (2 étages), de la caserne et de la caisse populaire des Sources ;

**ATTENDU QUE** chaque semaine, le bac de déchets et matière recyclable, en alternance, doit être mis au chemin pour la cueillette aux endroits suivant Hôtel de Ville, Caisse des Sources, Bibliothèque et centre aux Quatre Vents ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé le conseiller Yvon Therrien et résolu que la municipalité de Saint-Claude offre une allocation forfaitaire à Monsieur Réjean Moffatt demeurant au 568, Rang 7 à Saint-Claude.

**QUE** Monsieur Réjean Moffatt recevra une allocation de **150\$** par mois pour les mois d'octobre à avril pour faire les tâches de déneigement des portes de l'hôtel de ville (2 entrées), caserne, et l'emplacement de la caisse des Sources et mettre les bacs à déchets au chemin pour la collecte des ordures ou des matières recyclables de ces endroits ainsi que du centre Aux Quatre Vents et de la bibliothèque.

**QUE** Monsieur Moffatt recevra une allocation de 55\$ par mois de mai à septembre pour mettre les bacs à déchets au chemin pour la collecte des ordures ou des matières recyclables des endroits nommés ci-haut ainsi que de s'occuper des déchets du parc de l'Église.

**ADOPTION: 6 POUR**

Pour le déneigement du centre Aux Quatre Vents, le Groupe Entraide sera en charge.

Pour le déneigement de la bibliothèque ainsi que du nouveau bâtiment sanitaire, une demande sera faite à Monsieur Buzzell, responsable de l'entretien la patinoire.

#### **2015-10-10 ACHAT FOURCHE À ROCHE POUR RÉTROCAVEUSE**

**ATTENDU QU'**il est opportun d'acquérir une fourche à roche afin d'effectuer divers travaux sur les infrastructures municipales ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'acheter une fourche à roche pour la rétrocaveuse au coût de +/- 2 850\$ plus taxes.

**ADOPTION: 6 POUR**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### **2015-10-11 DÉNEIGEMENT DES SENTIERS DE LA POINTE MARCHAND**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour les piétons pendant l'hiver;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu de faire ouvrir les sentiers de la Pointe Marchand par Madame Francine Lettre pour la somme de 375\$ pour la saison hivernale.

**ADOPTION: 6 POUR**

##### **2015-10-12 JOURNÉE BRICOLAGE DE NOËL**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire offrir une Journée bricolage de Noël et jeux aux enfants de Saint-Claude ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu qu'une journée bricolage soit tenue pour les enfants de 4 à 12 ans. L'inscription des enfants est obligatoire et l'activité est offerte gratuitement.

**QUE** 1 ou 2 moniteurs soient engagés pour l'occasion.

**QUE** l'encadrement de la journée sera assuré par l'intervenante en loisirs.

**ADOPTION : 6 POUR**

##### **2015-10-13 CONSTRUCTION BLOC SANITAIRE ET LOISIRS**

**ATTENDU QUE** des plans pour la construction du bloc sanitaire et infrastructure de loisirs ont été réalisés par Solution Design ;

**ATTENDU QUE** la municipalité sera l'auto constructeur du projet (les contrats seront donnés par quart de métiers : électricité, plomberie, menuiserie, béton);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser l'auto construction en respectant les obligations législatives relatives à la gestion contractuelle.

**QU'**un plan des ressources financières a été estimé à 48 500\$ dans la demande de subvention du Pacte rural, les travaux sont donc autorisés pour cette somme.

**ADOPTION : 6 POUR**

##### **2015-10-14 CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ - POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION BLOC SANITAIRE**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a accepté d'octroyer une aide financière (15 000\$) dans le cadre du projet de la ruralité pour la construction d'un bloc sanitaire;

**ATTENDU QU'**une convention relative à cet octroi doit être conclue entre les parties ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu, soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer la convention.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-15 FÊTE DE NOËL POUR L'ÉQUIPE MUNICIPALE AVEC LES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QU'**il a lieu d'organiser un rassemblement des employés municipaux pour l'occasion des fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu d'organiser une fête de Noël pour l'équipe municipale et les pompiers volontaires pour un budget de +/- 20\$ par personne.

**QUE** la date retenue pour tenir l'évènement est le (27 novembre ou 4 décembre 2015) au centre Aux Quatre Vents.

**QUE** les gens invités sont les employés et le conseil accompagnés.

**QUE** les pompiers volontaires accompagnés sont également invités pour la fête au coût de 20\$ par personne pour défrayer le coût du repas.

**QUE** l'intervenante en loisirs est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à demander un permis de boisson, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-16 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT DES DÉCHETS**

**ATTENDU QUE** la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux désire un renouvellement du contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures avec une augmentation de 3% pour l'année 2015;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut conclure directement des ententes avec une régie inter municipale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le contrat pour la cueillette et le transport des déchets soit renouvelé pour la prochaine année avec la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux.

**QUE** le site d'enfouissement de Bury doit accepter de prendre les ordures de la municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-17 STATION D'ÉPURATION : ENGAGEMENT POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION -DÉPHOSPHATATION**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution no 2015-05-12 résolution municipale vis-à-vis l'installation d'équipements de traitement d'eaux usées d'origine domestique;

**ATTENDU QUE** Monsieur Michel Grondin du MDDELCC a communiqué avec la municipalité concernant la demande de CA traitement de phosphore.

**ATTENDU QUE** dans la résolution no 2015-05-12, il n'a pas été inscrit que la municipalité s'engage à remettre une attestation de conformité dans les 60 jours suivant la fin des travaux (voir point 2.3 du formulaire de demande d'autorisation) ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Claude confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS : DOSSIERS DE CONSULTATION**

La Commission scolaire des Sommets est actuellement en processus de consultation dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018.

L'école Notre-Dame du Sourire est une école primaire avec un service de garde.

La municipalité de Saint-Claude fait partie des instances consultées par la Commission scolaire à l'égard de ces dossiers et le conseil est d'accord avec la consultation.

#### **2015-10-18 ABONNEMENT ANNUEL 2016 (SERVICES D'AVOCATS THERRIEN, COUTURE)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2016

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'autoriser la Directrice-Générale, l'officier en bâtiment et environnement et le maire, à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats SENCRL au besoin pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

**QUE** le cabinet devra fournir à la municipalité des factures détaillées des services rendus et utilisés par dossier.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-19 DOSSIER BARRAGE - RÉPARATION DE FISSURES**

**ATTENDU QUE** des réparations doivent être faites sur les murs de soutènement au barrage Bazin ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'engager la compagnie Construction Alain Morin Inc. pour accomplir toutes les réparations requises au coût de 1 200\$.

**QUE** l'officier en bâtiment et en environnement, Mathilde Noël, est autorisé pour et au nom de la municipalité à faire les demandes ou les avis requis auprès du MDDELCC.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-20 STATION D'ÉPURATION - RÉPARATION DE FISSURES**

**ATTENDU QUE** des réparations de fissures doivent être faites à la station d'épuration ;



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'engager la compagnie Construction Alain Morin Inc. pour accomplir toutes les réparations requises au coût de 1 800\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **2015-10-21 CONDITIONS SALARIALES – CONTRAT DE TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** les contrats de travail des employés échus au 31 décembre 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le Maire, Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et à conclure les contrats de travail pour les employés.

**QUE** les contrats seront valides pour une période de trois ans jusqu'au 31 décembre 2018.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **TRANS-APPEL : TERRAIN POUR ABRIS-BUS**

Monsieur Provencher, maire, avise les membres du conseil, des démarches entreprises actuellement par Trans-Appel pour l'organisation d'un transport collectif et la possibilité d'installer des abris-bus.

#### **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport budgétaire (01-01-15 au 30-09-15) à tous les membres du conseil municipal.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q.** Monsieur Roger Plante demande si la niveleuse sera passée à nouveau avec la période hivernale.

**R.** Monsieur Provencher l'informe que les travaux de chemins dans d'autres secteurs ne sont pas complétés. Une fois terminée, l'équipe de voirie effectuera les réparations qui s'imposent.

#### **2015-10-22 LES COMPTES**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont bien vu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201500871 au 201500979 pour un montant total de 115 594,72\$.

Les paies du mois de septembre pour un total 24 046,05\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2015.

**VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donné par le conseiller Bruno Marchand.

**HEURES** : 20 heures et 50 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....  
**Hervé Provencher**  
**Maire**

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale et secrétaire-**  
**trésorière, g.m.a**